



## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

**SÉANCE DU 4 avril 2007**

### **Modification du tableau des effectifs** **de la collectivité à compter du 1er janvier 2007**

#### **Refonte de la catégorie C**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose à ce propos que compte tenu de la parution des 7 décrets du 22 décembre 2006 procédant à la refonte de l'ensemble de la catégorie C de la Fonction Publique Territoriale au 1<sup>er</sup> janvier 2007, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de catégorie C employés par la Commune afin de l'adapter aux nouvelles dispositions réglementaires. Il ajoute qu'il procèdera par arrêté au reclassement et à l'intégration des agents concernés.

Considérant le précédent tableau des emplois déjà adopté par le Conseil Municipal,

Vu le Décret n°2006-1391 du 17/11/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Considérant la nécessité de procéder à l'adaptation des postes de catégorie C ouverts dans les effectifs de la collectivité en raison de la réforme des cadres d'emplois de la catégorie C opérée par les décrets n°2006-1687, 1688, 1690, 1691, 1692, 1693 et 1694 du 22 décembre 2006,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales » et « Cadre de Vie Réseaux, Environnement » du 30 mars 2007,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**  
***DECIDE à l'unanimité***

- De modifier le tableau des effectifs de catégorie C de la collectivité comme suit à compter du 01.01.2007 et du 18.11.2007 pour le cadre d'emploi des agents de police municipale.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

**LABRUGUIERE, le 4 avril 2007**  
**Le Maire,**

**Jean-Louis DELJARRY.**